

De Liessies à l'Étang Boréal



Visorando



Trace n° 14508664

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Première étape de ce parcours bocager. Pédalez et prenez le temps de découvrir les fermes de producteurs, le patrimoine historique et les restaurateurs qui présentent à leur carte les bons produits régionaux et laissez vous raconter l'histoire du paysage ...

Durée	1h30	Difficulté	Moyenne
Distance	20,74 km	Retour au départ	Non
Dénivelé positif	119 m	Activité	Cyclo-Route/VTC/Gravel
Dénivelé négatif	47 m	Commune	Liessies (59740)
Point haut	253 m	Région	Avesnois
Point bas	164 m		



Description

Départ du parking de l'abbaye de Liessies.

(D/A) Sortir du parking, suivre la Rue de l'Abbaye à gauche et passer devant l'église paroissiale.

(1) Au Stop à l'angle de l'église, suivre à droite la Rue Roger Salengro (D963).

(2) Après le cimetière, bifurquer, avec **prudence**, à gauche dans le virage. Suivre le Chemin de la Perrière jusqu'à l'intersection avec la voie verte de l'EuroVélo3.

(3) Prendre l'EuroVélo3 à gauche, direction Glageon. Demeurer sur cette voie, traverser la D133 et laisser le Château de la Motte sur la gauche.

(4) Longer le Grand Étang et continuer sur l'EV3 à travers la Forêt de l'Abbé. Plus loin, quitter la forêt et passer à proximité du lieu-dit La Sèche Cense.

(5) Quitter l'EV3 au niveau de Trélon (ancienne gare repeinte en blanc et gris) et obliquer à gauche dans l'Avenue Léo Lagrange.

(6) Au Stop, poursuivre à gauche, Rue Georges Clemenceau (D 951), et rejoindre l'entrée de Trélon.

(7) Quelques mètres après la gendarmerie, tourner à gauche, direction Liessies, Rue de Verdun (D963). Faire une centaine de mètres, tourner à gauche et rejoindre le Château de Trélon (possibilité de visite).

(8) Revenir Rue de Verdun et la suivre à gauche. À la patte d'oie qui suit, prendre à droite la direction du Musée du Verre, Rue Clavon Collignon.

(9) Au bout de la rue, effectuer un droite-gauche et emprunter la Rue Victor Hugo. Prendre la 1^{re} à droite, la Rue Delval.

(10) Au rond-point, monter à gauche dans la Rue Émile Zola. Passer le calvaire et continuer jusqu'à une patte d'oie.

(11) Poursuivre à gauche en direction d'un verger bio puis tout droit, Rue du Gros Tilleul.

(12) Au Stop du Carrefour du Cheval Blanc, traverser la D 963 avec **prudence** et continuer en face, Rue des Taillettes. À la route transversale, virer à gauche et rejoindre le village des Trieux.

(13) Tourner à gauche, toujours Rue des Taillettes. Au rond-point, poursuivre tout droit, Rue Neuve.

(14) Au carrefour triangulaire, obliquer à gauche, Rue de l'Alouette.

(15) Au Stop, tourner à gauche en direction d'Ohain-centre.

(16) Au "cédez le passage" du centre village, tourner à droite et passer devant l'église. Continuer tout droit sur la D963. Au niveau de la

Points de passages

- D Parking du Parc de l'Abbaye de Liessies**
| N 50.119192° / E 4.082377° - alt. 172 m - km 0
- 1 Route D963 - Église Saint-Lambert (Liessies)**
| N 50.118202° / E 4.082387° - alt. 171 m - km 0.11
- 2 Chemin de la Perrière**
| N 50.1211° / E 4.07591° - alt. 169 m - km 0.71
- 3 EuréVélo3 - Voie verte de l'Avesnois**
| N 50.12148° / E 4.06734° - alt. 177 m - km 1.34
- 4 - Grand Étang (Forêt de l'Abbé)**
| N 50.106014° / E 4.072573° - alt. 193 m - km 3.25
- 5 Avenue Léo Lagrange (D20c)**
| N 50.06189° / E 4.08845° - alt. 190 m - km 9.32
- 6 Rue Georges Clemenceau**
| N 50.05882° / E 4.08959° - alt. 199 m - km 9.67
- 7 Rue de Verdun**
| N 50.05869° / E 4.09893° - alt. 212 m - km 10.37
- 8 - Château de Trélon**
| N 50.05967° / E 4.09929° - alt. 206 m - km 10.56
- 9 Rue Victor Hugo**
| N 50.05919° / E 4.10491° - alt. 219 m - km 11
- 10 Rue Emile Zola**
| N 50.05769° / E 4.10243° - alt. 212 m - km 11.49
- 11 Patte d'oie**
| N 50.05129° / E 4.10474° - alt. 235 m - km 12.23
- 12 Carrefour du Cheval Blanc**
| N 50.03578° / E 4.10516° - alt. 250 m - km 14.01

déchetterie, rejoindre sur la gauche, la Brasserie de Thiérache.

(17) Revenir à l'église de Ohain.

(16) Tourner ensuite à gauche, Rue Charles Hanoteau.

(15) Au carrefour, prendre à droite la Rue de l'Alouette.

(14) Au carrefour en triangle, prendre à gauche la Rue de Melsart. À la fourche, prendre à droite le chemin du Pont Baudet et arriver à l'étang Boréal pour passer la nuit (A).

● **13 Rue des Taillettes**

| N 50.02716° / E 4.10939° - alt. 238 m - km 15.22

● **14 Carrefour en triangle**

| N 50.032585° / E 4.119794° - alt. 252 m - km 16.22

● **15 Lieu-dit Rue de l'Alouette**

| N 50.036288° / E 4.123113° - alt. 251 m - km 16.71

● **16 Intersection - Église Saint-Géry (Ohain)**

| N 50.03948° / E 4.11749° - alt. 249 m - km 17.29

● **17 Brasserie de Thiérache**

| N 50.047081° / E 4.11718° - alt. 237 m - km 18.17

● **A - Etang Boréal**

| N 50.028216° / E 4.122772° - alt. 238 m - km 20.74

Informations pratiques

Circuit non balisé.

Restaurants à Trélon

(A) Rejoindre le Chemin du Pont Baudet pour la nuitée à l'Étang Boréal.

A proximité

Parc de l'Abbaye de Liessies <http://www.tourisme-avesnois.com/voir-fa...>

Château de Trélon <http://www.tourisme-avesnois.com/voir-fa...>

L'atelier Musée du verre de l'Ecomusée de Trélon <http://www.tourisme-avesnois.com/voir-fa...>

Vergers Bio d'Ohain <http://www.tourisme-avesnois.com/sejourn...>

Brasserie de Thiérache <http://www.tourisme-avesnois.com/sejourn...>

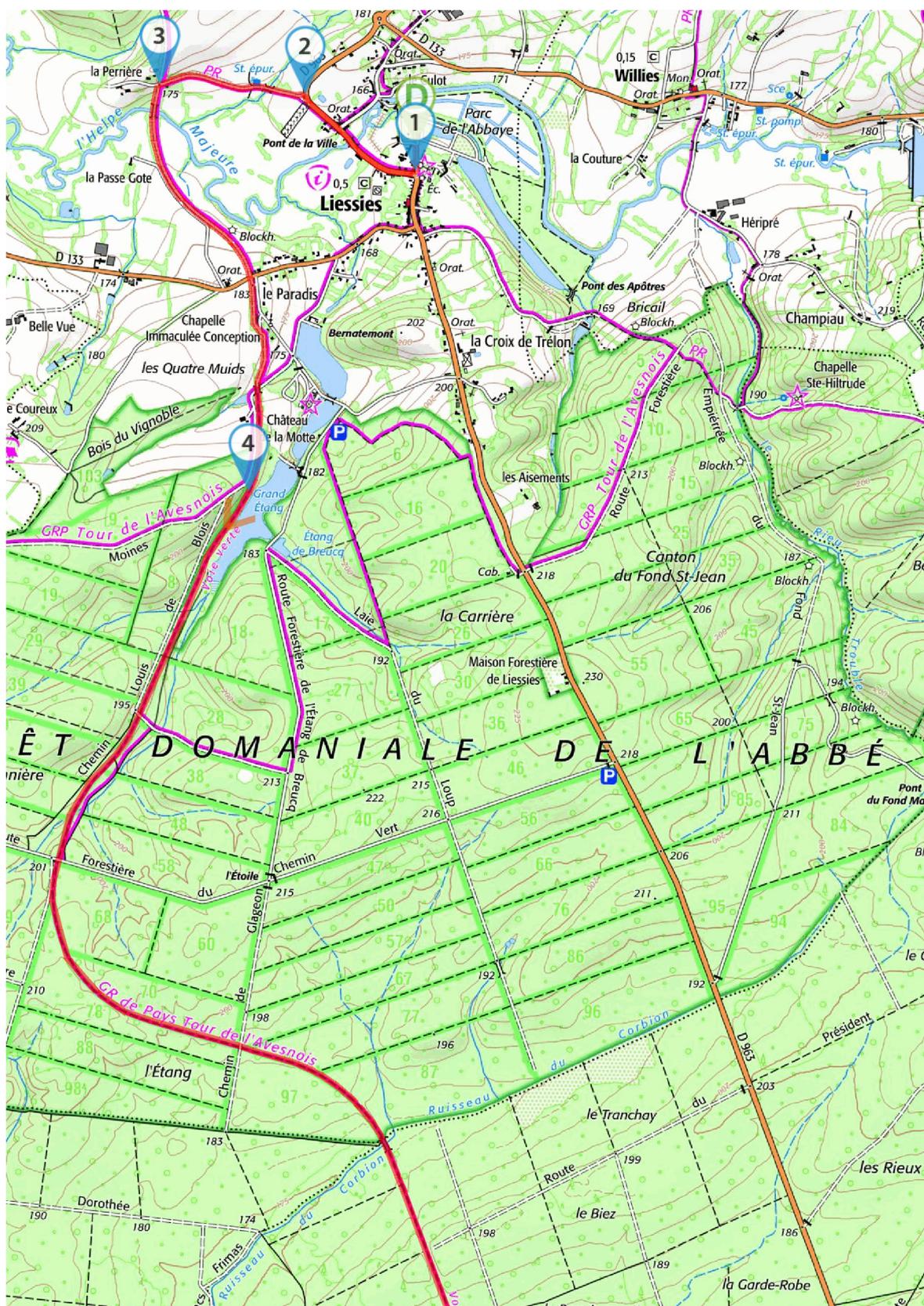
L'Etang Boréal <http://www.sud-avesnois-tourisme.com/git...>

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-de-liessies-a-l-etang-boreal-2/>

En savoir plus :

Email : annie.trocin.pnra@gmail.com

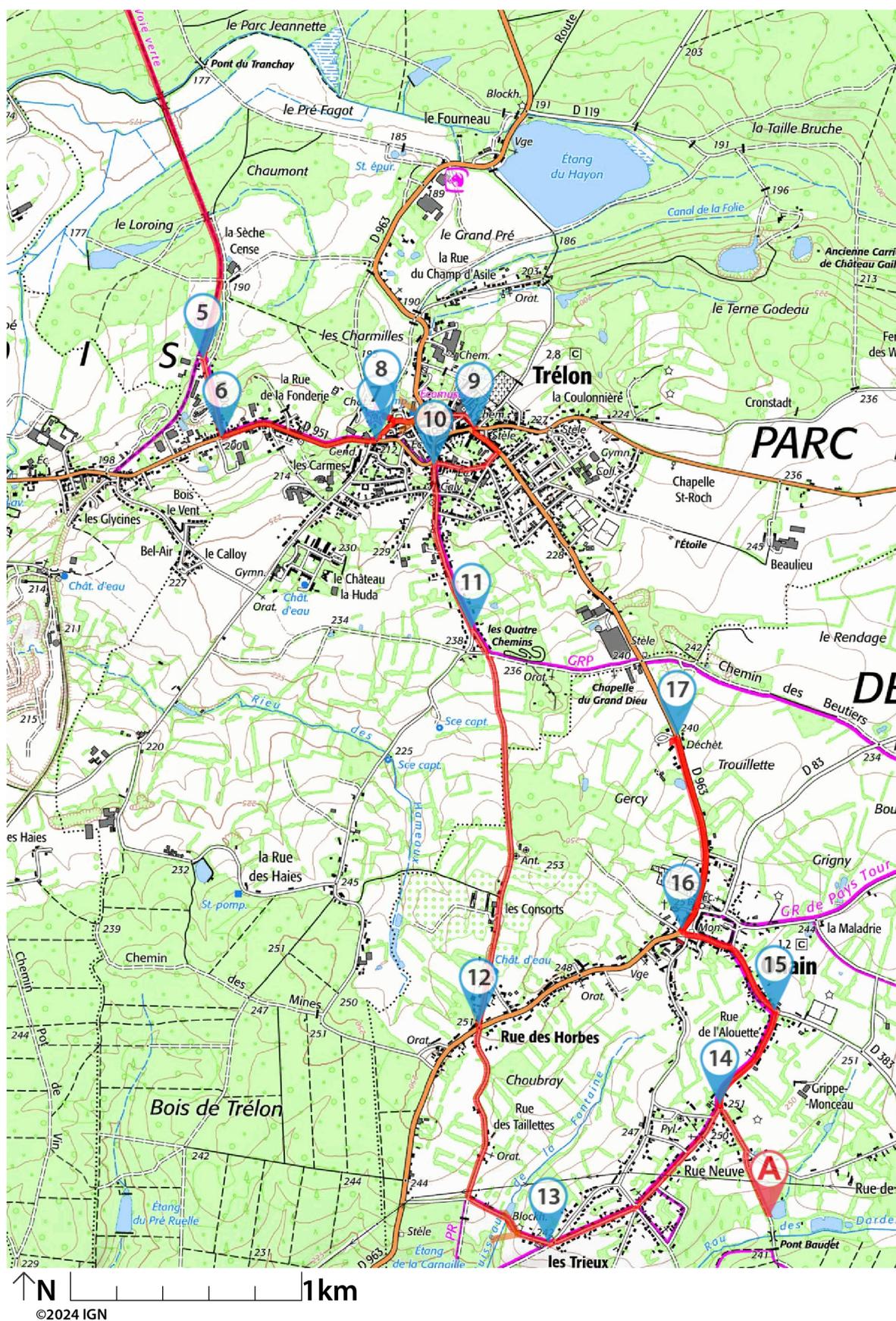
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2024 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.